

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 4 juillet 2016, à 20 heures, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers Marco Poulin, Gino Vachon, Jérôme Bélanger formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Monsieur Xavier Bouhy est absent.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2016-07-163

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-07-164

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Proposé par Madame Louise Sénécal,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2016-07-165

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET  
THÉÂTRE DES DEUX MASQUES**

ATTENDU que le Théâtre des Deux Masques prépare une pièce de théâtre à grand déploiement à Saint-Victor les 2 et 3 septembre prochain;

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Théâtre des deux Masques;

ATTENDU les retombées économiques qu'apportera l'événement;

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer le Projet du spectacle à grand déploiement présenté par le théâtre des Deux Masques pour un montant de 500\$.

ADOPTÉ

2016-07-166

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- ARTISTES ET ARTISANS DE BEAUCE-PROJET LA BELLE TOURNÉE**

ATTENDU la demande d'aide financière d'artistes et artisans de Beauce;

ATTENDU que trois artistes de Saint-Victor y participent;

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer le projet la belle tournée 2016 pour un montant de 100\$.

ADOPTÉ

2016-07-167

**MANDAT-SIGNATURE CONTRAT DE DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU que Madame Kathleen Veilleux est à l'emploi de la municipalité depuis le 3 septembre 2014;

ATTENDU qu'elle occupe les fonctions de directrice générale de façon intérimaire et ininterrompue depuis le 20 octobre 2015;

ATTENDU que la directrice générale accepte de poursuivre ses fonctions de façon permanente;

ATTENDU que le contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la Loi sur les normes du travail (RLRQ, c. N-1-1), dans la mesure où ils sont applicables puisque la directrice générale est une cadre supérieure au sens de la loi;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de confier l'emploi de la direction générale à Madame Kathleen Veilleux selon les conditions décrites au contrat et mandate Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire à signer le contrat.

ADOPTÉ

2016-07-168

**MANDAT – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR  
BAIL DE STATIONNEMENT**

ATTENDU la nouvelle construction de l'hôtel historique route 66 au 267, rue Principale;

ATTENDU que l'hôtel a besoin de 8 cases de stationnement;

ATTENDU que présentement l'hôtel peut desservir 5 cases de stationnement;

ATTENDU qu'il y a un stationnement municipal à proximité;

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater Madame Kathleen Veilleux, directrice générale et Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire à signer le contrat pour bail de stationnement.

ADOPTÉ

2016-07-169

**CONFIRMATION POUR L'ADHÉSION À LA COUR  
MUNICIPALE**

ATTENDU que les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont manifesté l'intérêt d'être desservi par la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU que la Ville de Saint-Georges demande d'avoir une confirmation de chacune des Municipalités avant d'entreprendre des dépenses pour la réalisation de ce projet;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à la Ville de Saint-Georges, d'être desservi par la cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges, selon les modalités de l'entente déjà existante pour les municipalités déjà membres de cette Cour.

ADOPTÉ

2016-07-170

**MANDAT ENTREPRISE MÉDIATIQUE-VIDÉO  
PROMOTIONNEL**

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Superficie média à faire un montage vidéo

promotionnel de la Municipalité de Saint-Victor au montant de 6710,00\$.

ADOPTÉ

2016-07-171

**MANDAT – SCHELLEMENT DE FISSURES**

ATTENDU que le conseil municipal désire entretenir le réseau routier existant;

ATTENDU que les rues Poulin, Joalisa, François-Gosselin, Emma-Breton et une partie de la route du Lac Fortin ont été asphaltées il y a moins d'une dizaine d'années;

ATTENDU qu'une nouvelle entreprise offre un produit de meilleure qualité;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de donner le contrat à l'entreprise Asphaltek de Saint-Georges pour scellement de fissures pour un montant de 10 185\$ avant taxes.

ADOPTÉ

2016-07-172

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS-ACHAT DE SABLE POUR L'HIVER**

Ont soumissionné :

Excavation Pamphile Rodrigue inc.

0-1/2 livré 10.60\$ t.m.

0-1/2 non livré 8.60\$ t.m.

0-1/4 livré 8.45\$ t.m.

0-1/4 non livré 6.45\$ t.m.

Gravière M. J. Lessard

0-1/2 livré 10.96\$ t.m.

0-1/2 non livré 4.96\$ t.m.

0-1/4 livré 10.96\$ t.m.

0-1/4 non livré 5.16\$ t.m.

Gravière GNVR

0-1/2 non livré 5.65\$ t.m.

0-1/4 non livré 8.65\$ t.m.

Après étude :

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil ,  
que la Municipalité de Saint-Victor accepte la soumission  
d'Excavation Pamphile Rodrigue inc. en date du 4 juillet  
2016 au montant de 10.60\$ la tonne métrique pour le 0-1/2  
livré et au montant de 8.45\$ la tonne métrique pour le 0-1/4  
livré.

ADOPTÉ

2016-07-173

**RÈGLEMENT 131-2016 MODIFIANT LE**  
**RÈGLEMENT 71-2008 CONCERNANT LA**  
**PRÉVENTION DES INCENDIES**

ATTENDU que le Conseil Municipal juge à propos  
d'amender le règlement numéro 71-2008 concernant la  
prévention des incendies;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 6 juin 2016;

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que le règlement numéro 71-2008 soit amendé;

En conséquence, le Conseil Municipal de Saint-Victor  
ordonne et statue par le présent règlement comme suit :

**ARTICLE 1** Que le préambule du présent règlement en  
fasse partie intégrante.

**ARTICLE 2** De faire la modification de l'article 8.1. et  
de faire l'ajout de l'article 8.1.1., 8.1.2,  
8.1.3 et 8.1.4;

**ARTICLE 3** L'article 8.1 du règlement est amendé par  
l'ajout du paragraphe suivant :

L'utilisation de feux d'artifices, pétards  
ou autres est permise sauf en ce qui a trait  
de l'article 8.2 (risque élevé) ou les feux  
artisanaux. Les consignes suivantes  
doivent être respectées si les feux utilisés  
ne concernent pas l'article 8.2. :

**ARTICLE 4** Les articles suivants sont ajoutés à la suite  
de l'article 8.1 :

**8.1.1.** Aucun permis n'est nécessaire,  
mais l'utilisateur doit respecter les  
conditions suivantes et les autres  
réglementations applicables;

**8.1.2.** La mise à feu doit s'effectuer à au  
moins vingt-cinq mètres (25) et ce, dans  
toutes les directions d'une ligne de

propriété, d'un boisé ou d'une forêt ou d'une végétation (champs) de plus de 200mm de haut, de tout bâtiment et autre type de constructions combustibles, de tout entreposage inflammable et autre objet ou matériau pouvant causer un incendie (matière combustible);

**8.1.3** La mise à feu doit s'effectuer à au moins la distance recommandée par le fabricant advenant que celle-ci soit de plus de vingt-cinq mètres (25m) et ce dans toutes les directions d'une ligne de propriété, d'un boisé ou d'une forêt ou d'une végétation (champs) de plus de 200mm de haut, de tout bâtiment et autre type de constructions combustibles, de tout entreposage inflammable et autre objet ou matériaux pouvant causer un incendie (matière combustible);

**8.1.4.** L'heure de l'utilisation des feux ou autres doit se faire en conformité avec le règlement de la municipalité qui traite de la nuisance publique causée par le bruit;

ADOPTÉ

2016-07-174

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9073-6604**  
**Québec Inc.**

ATTENDU la demande déposée l'entreprise 9073-6604 Québec Inc. représenté par Monsieur Victor Bernard;

ATTENDU que l'entreprise désire réaliser un agrandissement de leur usine;

ATTENDU que l'arpenteur et l'inspecteur en bâtiment ont fait part du problème;

ATTENDU que la norme exigée dans le règlement de zonage 54-2006 pour la marge de recul est de 29.49 m et que la demande de dérogation est de 15 m ;

ATTENDU que l'entreprise ne pourra réaliser le projet sans l'obtention de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil , d'accorder la dérogation mineure à l'entreprise 9073-6604 Québec inc, selon les informations contenues au plan de localisation préparé par Monsieur Denis Desbiens de porter à

15 m la marge de recul arrière aux limites de la propriété 9230-3478 Québec Inc (Industrie Bernard) au lieu de 29.49m comme décrit dans la réglementation de zonage numéro 54-2006.

ADOPTÉ

2016-07-175

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Catherine Roy	172,07 \$
Telus Mobilité	102,56 \$
Visa Desjardins	1 090,95 \$
Mathieu Rodrigue	230,00 \$
Téléphone Saint-Victor	655,03 \$
Hydro-Québec	1 906,58 \$
Catherine Roy	391,00 \$
Serge Gosselin	1 350,00 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$
Chambre de Commerce Beauceville	60,00 \$
Environex	428,68 \$
Fonds d'information sur le Territoire	36,00 \$
CEGEP Saint-Laurent	3 621,71 \$
Ass. des riverains Lac aux Cygnes	2 000,00 \$
Jean-Maurice Lessard	467,50 \$
Medds Colis	60,71 \$
Martin Aubé	240,00 \$
Sylvie Groleau	26,55 \$
Poste Canada	212,15 \$
Arpenta Inc.	4 139,10 \$
Isabelle Veilleux	170,00 \$
Jonathan V. Bolduc (dépenses)	347,47 \$
Nancy Lagueux	230,00 \$
Pitneyworks	244,48 \$
Marie-Michèle Vachon	94,82 \$
Nelson Bolduc	15,00 \$
Fernande Jacques	15,00 \$
Marco Poulin	15,00 \$
Gino Vachon	15,00 \$
André Ruel	530,00 \$
Giroux et Lessard	115 677,88 \$
Cordonneur Bureau	160,95 \$
Archambault	183,38 \$
Soudure Patrick Plante	68,99 \$
Alliance Coop	3 566,32 \$
Debb	229,50 \$
Excavation la Chaudière	4 958,30 \$
Bureautique Guy Drouin	78,57 \$
Magasin Coop	652,70 \$

Desroches	164,87 \$
Garage Marc Bureau	132,17 \$
Louise Senécal	60,00 \$
Denis Thibault Inspection d'échelles	330,27 \$
Hewitt	146,49 \$
Gravure Faro et Trophée	40,13 \$
Municipalité d'East Broughton	740,00 \$
Vertdure Thetford-Mines	539,98 \$
Gaudreau Environnement	118,85 \$
Bélangier Thechnologies	355,96 \$
Englobe	1 435,80 \$
Éqip	2 842,76 \$
Les pompes M.C.	657,80 \$
Éclairage M & M	2 130,26 \$
Hélène Lessard	3 957,44 \$
Centre du Camion	821,61 \$
M.R.C. Robert-Cliche	25 035,87 \$
Hercule Fortin Inc.	909,04 \$
Industries de ciment la Guadeloupe	3 647,29 \$
Armand Lapointe Equipement	288,15 \$
Beauce Auto	59,68 \$
Garage Bizier	599,86 \$
Commerçants de la Chaudière	14,29 \$
Réal Huot	6 766,81 \$
Réseau Biblio	17,25 \$
Wainbee	42,04 \$
Matrec	2 391,48 \$
Ville de Beauceville	2 486,37 \$
Excavation Pamphile Rodrigue	5 323,16 \$
Soudure Mobile 2000	1 034,77 \$
Blanchette Vachon	9 422,21 \$
Les Jardins Beauséjour	1 869,55 \$
Aréo-feu	666,71 \$
PME Partenaire	3 126,75 \$
Gaz Métro	82,50 \$
Signalisation Lévis	442,14 \$
Aqua Beauce	249,50 \$
Garage Alex Bolduc	319,45 \$
Librairie Select	281,13 \$
Gravière MJ Lessard	208,61 \$
Linde	251,17 \$
Veolia	1 875,52 \$
Rénovation Steve Bureau	76,10 \$
Extincteur de Beauce	56,17 \$
Fondation Aube Nouvelle	35,00 \$
TOTAL	226 554,84 \$

ADOPTÉ



Proposé par Madame Nancy Lessard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**JONATHAN V. BOLDUC**

**KATHLEEN VEILLEUX**